



SNUipp - FSU

Unitaires IO

MDR

Afin d'épauler notre administration si bienveillante et toujours proche des préoccupations du terrain (parce que la pyramide les connaît sur le bout des doigts, vu qu'elle est assise dessus), nous vous proposons des ateliers alternatifs lors d'un séminaire pour les directeurs d'école (c'est toujours bien quand on emploie des mots un peu ronflants : ça donne de l'importance à l'émetteur et au récepteur). Il aura peut-être lieu de 22h à minuit un soir où vous n'aurez rien d'autre à faire.

ÉDITO

Atelier 1 : la convivialité au cœur des réunions : le parler vrai.

Atelier 2 : force rouge, force jaune, force bleue : favoriser la culture.

Atelier 3 : comment manier la langue de bois : éléments de langage.

Atelier 4 : travailler en équipe sur temps d'invitation. Management : écouter sans jamais entendre.

Atelier 5 : presse : comment faire briller l'éducation nationale grâce à vos projets.

Atelier 6 : comment interpréter les chiffres en fonction de ce que l'on a déjà anticipé.

Atelier 7 : soutien réel de l'administration aux acteurs de terrain.

Atelier 8 : apprendre à respirer, garder son calme et sourire en écoutant des inepties.

Atelier 9 : remplacer les enseignants par des robots : c'est économe.

Atelier 10 : la liberté pédagogique sous contrôle et sans moyens.

Atelier 11 : Cocktail : le planteur des directeurs, un espace pour s'exprimer.

Atelier 12 : information sur l'incontinence : se préparer face au vieillissement des enseignants (atelier sponsorisé par Thénaze, spécialiste des fuites urinaires).

Atelier 13 : la co-direction : réalité envisageable ?

Atelier 14 : tricot : fabriquer des uniformes à moindre coût.

A la fin du séminaire, une évaluation jugera si vous êtes plus morts ou plus riants. (En page 8 vous trouverez les propositions émises par notre administration)

Par l'amicale des directeurs dysfonctionnant de l'autorité et qui en ont marre du « faire semblant ».

Numéro
175
NOVEMBRE
2024

CPPAP
1224 S 07084
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
FSU-SNUipp AUBE
3B rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Christian ROUSSEAU

10 Numéros par an
Prix unitaire de 1.00 €

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 5 novembre 2024

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



Édito	P1
Les enseignants, grands gagnants du nouveau casting gouvernemental?	P2-3
Congé de proche aidant	P3
Enquête stagiaire 2023-2024	P3-4
De nouveaux programmes d'E.M.C. inquiétants	P4-5
L'éternel « trou de la sécu »	P5
Compte-rendu du CSA-SD	P6
Bulletin de syndicalisation	P7
Suite de l'édito	P8
Les temps d'invitation	
Des suppressions de postes injustifiées	



Fédération Syndicale Unitaire

LES ENSEIGNANTS, GRANDS GAGNANTS DU NOUVEAU CASTING GOUVERNEMENTAL ?

5 Ministres en 2 ans, n'est-ce pas là la preuve de l'intérêt qu'on nous porte ? On était tous en apnée, emplis d'espoir et on croisait les doigts pour avoir un ministre compétent et bing ! Anne Genetet ! qui aurait pu croire qu'on pouvait trouver + incompétent qu'Oudé- Castéra ?

Macron organise-t-il une expérience sociale avec les profs ? Il y a de quoi se demander, étant donné les ministres de l'Éducation qui sont nommés depuis son arrivée au pouvoir.

Le Ministère de l'Éducation est le plus important de France : 1,2 million d'agents dont 713.500 enseignants dans le public, il représente un cinquième de l'emploi public en France. C'est le premier budget de l'État, et le ministère le plus stratégique, puisqu'il sert à former les générations futures.

À la tête du ministère, on pourrait y trouver des personnes compétentes, formées aux méthodes pédagogiques, des gens qui pratiquent et aiment l'enseignement, qui connaissent ce métier et respectent son personnel. Mais non, Macron place à chaque fois les personnes les plus incompétentes, méprisantes et étrangères au métier qu'il a pu trouver.

L'avant-dernière haïssait l'Éducation Nationale au point de mettre ses enfants dans une école privée catholique intégriste, Gabriel Attal n'a jamais posé ses fesses sur les bancs d'une école publique, et son prédécesseur, Blanquer, envoyait ses consignes aux profs par mail, la veille pour le lendemain, pendant ses vacances à Ibiza. Comment Macron pouvait-il aller plus loin ? La réponse avec la nouvelle ministre, qui est un record absolu : non seulement Anne Genetet n'a absolument aucun lien de près ou de loin avec l'Éducation, mais elle incarne l'antithèse absolue des valeurs attendues de l'enseignement.

Elle a longtemps été «expatriée», le nom poli pour qualifier les immigrés occidentaux, à Singapour. Elle y a fondé une entreprise, «Help Agency», pour conseiller les autres occidentaux à bien dresser leurs domestiques. «Helper», c'est le mot poli pour appeler une employée de maison, une «bonne», voire une esclave à domicile.

Sa «société de conseil en recrutement et gestion d'une employée de maison» disposait d'un site qui a été supprimé précipitamment, de pages sur les réseaux sociaux, et proposait des vidéos. Anne Genetet donnait également des conférences dédiées «à l'embauche d'une Helper à Singapour». Par exemple, elle expliquait que les congés payés ne sont «ni obligatoires, ni recommandés : c'est laissé au libre choix de l'employeur». Zéro droit du travail, le maître peut choisir s'il offre gracieusement une pause à sa «bonne». Elle décrit les domestiques, souvent issu.e.s à Singapour de familles pauvres des Philippines, comme des personnes sous-développées qu'il faut dresser. Le temps béni des colonies et du paternalisme blanc version 21ème siècle, remixé à la sauce macroniste.

Anne Genetet ne connaît rien à l'éducation, mais sa petite entreprise coloniale visant à éduquer le petit personnel de maison a-t-elle aidé dans sa nomination ? Est-ce ce qui est attendu d'elle à l'égard des enseignants ? La «discipline et la souffrance» comme principes éducatifs ?

Une autre intervention de cette dame donne une idée de sa vision du monde. Députée depuis l'élection de Macron en 2017, elle donne une interview en 2024 où elle explique : «Pour renforcer la cohésion républicaine, nous envisageons aussi la généralisation du Service National Universel à tous les élèves de seconde». Le SNU, c'est un stage encadré par l'armée, où l'on envoie les jeunes se faire bourrer le crâne avec de la propagande macroniste et des discours réactionnaires, le tout en rang et en tenues identiques. Tout ça pour 5 milliards d'euros détournés chaque année des budgets éducatifs. Une horreur sur tous les plans.

Les premières expérimentations du SNU ont déjà donné lieu à des malaises, des agressions contre des adolescentes et des blessures, mais Anne Genetet adore.

Elle a d'ailleurs fait cette déclaration aussi ahurissante qu'inquiétante devant la Commission de la défense de l'Assemblée nationale le 14 mai dernier : «Le principal défi réside dans le fait que l'esprit de défense n'est pas inné. Il doit être cultivé en chaque citoyen, dès le plus jeune âge, pour permettre la défense de la nation par elle-même». Et pour vanter l'instauration du SNU, elle dit «qu'il s'agit de mettre en œuvre la souffrance, la discipline et les rites ; cela pourrait inspirer notre jeunesse».

En résumé : cette bourgeoise née dans une bonne famille

de Neuilly ne connaît rien à l'Éducation, mais elle maîtrise bien le dressage de domestiques, qu'elle pourra appliquer aux profs, et vante la «souffrance» pour les élèves. Voilà le projet éducatif du macronisme.

Un retour plusieurs siècles en arrière, et sans la moindre légitimité démocratique.

Allons-nous accepter ce nouveau crachat au visage ?

Article inspiré de diverses chroniques radiophoniques et articles de médias autonomes.

Nathalie SCHUK



CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Le congé de proche aidant permet de cesser temporairement son activité professionnelle ou de travailler à temps partiel pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie particulièrement grave. L'agent en congé perçoit une allocation journalière de proche aidant (AJPA). Il concerne les fonctionnaires, titulaires, stagiaires et contractuels. Ce dispositif complète le congé de solidarité familiale.

L'administration ne peut pas refuser ce congé.

La demande se fait auprès de la DSDEN, par écrit, au moins un mois avant le début du congé (sauf situations d'urgence). Il est fixé à 3 mois renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière. Il peut être pris sous la forme d'une période continue ou d'un temps partiel. Il peut prendre fin de manière anticipée sur demande.

La rémunération est faite par la CAF (sur demande, avec document de l'employeur). Son montant est de 66,44 € par

jour. Elle est limitée à 22 jours par mois, **66 jours par personne aidée** et 264 jours sur l'ensemble de la carrière.

La durée du congé de proche aidant est **assimilée à une période de service effectif**. Elle est prise en compte pour l'avancement, les promotions internes, le calcul de la durée d'assurance retraite et le calcul du montant de la pension. A la fin du congé, **le fonctionnaire est réintégré sur son poste.**

ENQUÊTE STAGIAIRES 2023-2024

Une entrée dans le métier éprouvante.

La FSU-SNUipp a enquêté pour la 9ème année auprès de 854 professeur·es des écoles stagiaires (PES) pour recueillir leur ressenti. Pour la deuxième année, leur quotité de responsabilité de classe était variable selon leur parcours antérieur : à 100% avec seulement 10 à 20 jours de formation pour les détenteurs et détenteuses d'un master MEEF, et à 50% en responsabilité de classe et 50% de formation en INSPE pour les autres.

Un·e stagiaire sur deux débordé·e et stressé·e

Débordé·es à 51%, stressé·es à 50%, les stagiaires vivent une année particulièrement éprouvante. Les stagiaires à 100% déclarent en moyenne travailler 45h54 quand les stagiaires à 50% déclarent 47h20. Globalement, un tiers d'entre elles et eux déclarent travailler 50h ou plus par semaine. Cette charge de travail bien trop importante est notamment due au poids de la responsabilité de classe.

Par ailleurs, les trois quarts des PES ne se sentent pas assez préparé·es pour avoir la responsabilité d'une classe. Près d'un quart (23,4%) n'avaient jamais fait de stage dans l'enseignement public avant leur mise en responsabilité.

Une formation insatisfaisante

Initiation à la recherche, pratique pédagogique, gestion de classe et connaissance de l'élève restent les points noirs de la formation. Les PES sont 88,4% à déclarer se sentir

parfois ou souvent en difficulté dans les situations de classe notamment sur la gestion de l'hétérogénéité (66,9%) et la gestion de la difficulté scolaire (51,6%)

Alors que l'école française est pointée par toutes les évaluations internationales comme l'une des plus inégalitaires, la formation doit intégrer ces éléments essentiels à la démocratisation de la réussite scolaire.

Les PES sont près de 18% à ne pas se projeter dans le métier au-delà de 5 ans, dont 13,2% se demandent chaque jour combien de temps ils et elles vont tenir. Parallèlement, les démissions chez les stagiaires ont été multipliées par presque 6 entre 2013 et 2021 passant de 0,7% à 4%.

La nouvelle réforme de la formation des enseignant-es qui mettra en responsabilité à mi-temps dès le Master 2 risque de conforter cette difficulté à entrer dans le métier.

Il est nécessaire d'alterner des temps plus courts en responsabilité et une entrée dans le métier plus progressive pour répondre aux besoins des jeunes enseignant-es.

applicables à la rentrée 2024, tournent le dos à l'exercice d'une citoyenneté en devenir.

Une conception autoritariste

« L'école sera le fer de lance du réarmement civique demandé par le président de la République. » C'est dans ces termes guerriers que Gabriel Attal parle de l'école lors de sa première conférence de presse le 30 janvier 2024. Et en effet, les contenus d'enseignement des nouveaux programmes d'EMC montrent une conception rigide et descendante de la construction de la citoyenneté au détriment d'un travail de réflexion et de compréhension. Déclinés par année scolaire, les nouveaux programmes d'EMC doivent se mettre en place en trois ans, en commençant cette année par le CP et le CM1. Dès le CP les injonctions au « respect » et la référence aux « règles » sont martelées. Un paragraphe portant sur les « différents degrés d'un manquement [aux règles] pouvant entraîner une sanction » est emblématique de cette priorité à une forme de « dressage » à l'entrée en élémentaire.



Guide du P.E. stagiaires à demander à la section départementale, de la FSU SNUipp Aube

snu10@snuipp.fr



Guide du P.E. néo-titulaire (1er poste) à télécharger: <https://neo.snuipp.fr/article/guide-neotitulaires-2024-2025>

Des pratiques descendantes

Les « démarches et situations d'apprentissages possibles », supprimées en 2018, réapparaissent. Éclairer les enseignants sur ce qui peut se pratiquer en classe est essentiel. Mais les contenus proposés confondent souvent pratiques pédagogiques et objectifs et risquent de favoriser un enseignement descendant, qui pourrait se réduire à des lectures ou une leçon de morale abstraite. Les PE ont besoin d'être formés sur les connaissances, les principes et les valeurs mais aussi sur les démarches et situations d'apprentissage permettant de transformer les élèves en leur faisant comprendre les enjeux qui dépassent les simples contenus disciplinaires. C'est nécessaire aussi pour éviter toute instrumentalisation politique de cet enseignement.

DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'EMC INQUIÉTANTS

Les nouveaux programmes d'éducation morale et civique,

Une construction de l'esprit critique pourtant nécessaire

Enfin, se pose la question de la crédibilité d'un programme qui valorise l'égalité, la liberté, la fraternité, la solidarité... face à une organisation du système scolaire et de la société

en contradiction avec ces valeurs. Il faut prendre le risque d'assumer cet écart devant nos élèves et leur montrer que c'est justement la réduction de cet écart qui doit être l'enjeu de ce qu'on leur enseigne. C'est un des enjeux de la construction de la citoyenneté.

Les missions données à l'EMC dépendent du type de citoyen-ne que l'on veut former. Pour la FSU-SNUipp la construction de l'esprit critique et la capacité à participer à une société juste et apaisée sont essentiels. Cette conception est à l'inverse des programmes d'EMC 2024.

ET SI ON PARLAIT DE L'ÉTERNEL « TROU DE LA SÉCU » ?

(Les données et extraits utilisés sont issus d'un article d'Alternatives Economiques)

Rappelons d'abord que la sécurité sociale française est un système d'assurance collective face aux risques de la vie, hors des lois du marché et donc du profit.

«En 2023, les différentes caisses de protection sociale ont versé 10,3 milliards d'euros de plus que ce qu'elles ont encaissé.»

D'où l'évidence rabâchée par nos dirigeants : le système est trop généreux. Doublons donc, par exemple, le ticket non remboursé par boîte de médicament passé de 0,5€ à 1€. Vous me direz que ce n'est pas grand-chose, sauf évidemment quand on dispose de 900€ par mois pour vivre ! (et certains vivent avec moins).

«En fait, le souci vient moins des dépenses que des recettes. Et c'est là que le président de la République entre en jeu. Pour rappel, en 2022, la Sécu était financée à 54 % par des cotisations sociales assises sur les salaires, à 31 % par des taxes affectées (CSG, CRDS, fraction de TVA...) et à 13 % par des contributions publiques de l'État et des collectivités territoriales. Or, ces dernières années, Emmanuel Macron a affaibli le principal pilier, celui des cotisations sociales.»

Depuis 1994, l'état qui allège à tout va les assiettes de recettes (multiplication des primes, des heures supplémentaires et non taxées) doit prévoir un système compensatoire

pour assurer les recettes, ce qu'il ne fait que très à la marge.

«La Cour [des comptes] observe que les taxes compensatoires imposées aux entreprises lorsqu'elles ont recours aux primes sont de moins en moins strictes et qu'en conséquence, « la Sécurité sociale ne récupère qu'à peine plus du tiers du manque à gagner qu'elle subit du fait des exemptions sur les compléments de salaire ».

« Résultat, la facture coûte désormais très cher. Le manque à gagner pour la Sécu lié à ces dispositifs s'élevait ainsi à 19,3 milliards d'euros en 2023, selon la Cour des comptes. Sans eux, les comptes sociaux auraient donc dégagé un excédent de 11,5 milliards l'année dernière ! »

« Pour certains économistes hétérodoxes, cette évolution n'est pas le fruit du hasard mais constitue un cas d'école de politique de type « *starve the beast* » (en français, « affamer la bête »). Cette stratégie des caisses vides, mise en place par Ronald Reagan aux Etats-Unis au début des années 1980, consiste à baisser volontairement les recettes des caisses publiques, avant de dénoncer le déficit, et de réduire les dépenses en conséquence. De quoi réduire la sphère sociale et la sphère publique, et laisser plus de place au privé. »

CQFD

Et Macron fait exactement la même chose pour le budget de l'état : baisser à tout va les recettes, distribuer l'argent public à des acteurs privés, dénoncer les déficits pour affamer les services publics et ???

Isabelle DESIMPEL



COMPTE-RENDU DU CSA-SD DU 10 OCTOBRE

Le Comité Social d'Administration - Spécial Départemental (ex CTSD) de rentrée s'est tenu le 10 octobre.

En réponse aux déclarations préalables, Mme la DASEN a eu des réponses qui doivent retenir notre attention:

- Elle réouvrira les postes de RASED fermés si il y a des personnels formés dans le département. *Autant dire qu'au vu de l'offre de formation c'est mal parti.*
- Le remplacement devrait s'améliorer puisqu'elle a créé 4 postes de brigade. *Mais puisque 2,5 de ces postes (seuls 2 sont occupés actuellement) sont utilisés pour les territoires éducatifs ruraux, ça fait seulement 1,5 poste effectif pour le remplacement...*
- Elle affirme qu'il ne faut pas recevoir toutes les familles pour les retours d'évaluations nationales, « on ne reçoit pas ceux pour qui ça va bien ». *Au vu des consignes de certaines IEN, il apparaît comme un manque de coordination...*
- Elle avait donné des consignes pour éviter les réunions sur les temps de pause, ainsi que les convocations de dernière minute. *Encore raté... toujours la coordination*

Point sur la situation à la rentrée:

Nous avons perdu 14,5 postes, -17 de dotation, +1 pour le plan autisme, +1 sur un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un dispositif TPS, +0,5 financé par le Rectorat pour la création d'un poste harcèlement.

Petit rappel, notre dotation départementale était de -17 pour une suppression nationale de 650 postes. Ce sont 3155 postes en moins que le budget prévoit. Nous vous laissons résoudre ce problème de proportionnalité...

Parmi les priorités définies par le ministère, il y avait les dédoublements en éducation prioritaire et les plafonnements à 24 des GS, CP et CE1 hors EP. Les dédoublements en EP concernent 161 classes dans notre département (+2% de réalisation par rapport à l'an dernier), le pla-

fonnement 436 classes (98%)

Depuis le CDEN, il y a eu des ajustements :

- +1 poste à l'élémentaire J Jaurès à Troyes
- +1 poste à l'élémentaire de Fontaine-Macon
- Annulation du retrait à l'école primaire La Fontaine de Nogent.
- 5 postes provisoires ont également été décidés.

Ce besoin de postes provisoires est à mettre en regard du nombre croissant de postes « hors la classe » créés dans notre département (+47% en 12 ans). Pour cette rentrée, nous perdons 15 classes (toute la dotation) mais nous créons 1 emploi de plus hors la classe. Alors que nous avons besoin de 5 classes provisoires!!!! La baisse démographique ne justifie pas tout.

On constate une augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans le privé. Le taux de scolarisation y passe la barre des 10%. Il y a aussi une hausse dans le second degré.

Il faut ici relire la conclusion de l'article p5.

Points divers:

- L'affectation des parts de pacte ne peut se faire que via colibri pour des enseignants affectés en école. La recherche d'une solution technique pour les CPC, enseignants en ESMS... n'a pas encore aboutie
- Concernant les contrats uniques des AESH (accompagnement sur le temps de midi), 27 préconisations de la MDPH ont été émises. 2 demandes sont déjà validées. Ce sont les parents qui formulent cette demande auprès de l'enseignant référent ou du pilote de PIAL. L'augmentation de quotité de travail de l'AESH sera privilégiée.
- Il y a actuellement 13 enseignant-es contractuel·es dans l'Aube.
- Il y a eu 7 détachements dans le second degré (suite aux appels pour mettre en place le choc des savoirs) et 3 reconversions. *Notre ministre a annoncé pendant les vacances des groupes de besoins en 4ème et 3ème. Va-t-on encore déshabiller le premier degré?*

Avec le crédit d'impôt, la cotisation correspond à 33 % de son montant initial
(PE Classe Normale 8ème échelon +14€ de soutien : 200€ soit 66 € après déduction fiscale)

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____ Prénom : _____
 Date de naissance :/...../..... Téléphone fixe et/ou mobile : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____
 Commune : _____ E-mail (en CAPITALES) : _____ @ _____

MA SITUATION ADMINISTRATIVE

MON AFFECTATION

- Instituteur-trice
- Professeur-e des écoles
- PSY EN
- PE stagiaire
- Contractuel-le Alternant-e M1
- Contractuel-le Alternant-e M2
- Étudiant-e AED
- Étudiant-e
- AESH
- Disponibilité
- Congé parental
- Retraité-e
- CLD / CLM

- Adjoint-e
- Directeur-trice nombre de classe
- Directeur-trice Segpa
- Brigade
- TRS
- ASH précisez le ou les établissements d'exercice de cette année
- PEMF
- Conseiller Pédagogique
- Autre :
- Affectation définitive
- Affectation provisoire
- Etablissement de rattachement (pour le service)

Quotité (cotisation proportionnelle) :
 Temps complet
 Temps partiel - quotité : %

CLASSE EX : 1 2 3 4 Échelon Spé : 1 2 3
 HORS CLASSE : 1 2 3 4 5 6 7
 CLASSE NORMALE : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
ÉCHELON AU 1/09/2024

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir à la FSU-SNUipp toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses services. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des transmissions périodiques, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions définies par les articles 20 et 21 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée à tout moment.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur-riche	Nous contacter										
PE / Psy CN	100 €	147 €	150 €	154 €	159 €	164 €	174 €	186 €	197 €	210 €	225 €
PE / Psy hors ol.		209 €	223 €	239 €	255 €	269 €	274 €				
PE / Psy CL. EXC	233 €	246 €	259 €	277 €	298 €	309 €	325 €				

Retraité.es

montant de la retraite	cotisation
moins de 1000€	95 €
de 1001 à 1500 €	105 €
de 1501 à 2000 €	118
plus de 2001€	135

Situations particulières

Stagiaires ou contractuel.les(PE ou Psy)	100 €
Alternants M1/M2	70 €
Étudiant.es (M1 ou M2)	50 €
AESH	25 €
Disponibilité / congé parental	50 €

+ Cotisations sur les indemnités

direction

1 cl	18 €	2/3 cl	22 €	4cl	23 €
5/9 cl	28 €	10 cl et +	32 €	SEGPA	53 €

exercice en

coll / lyc / ESMS	20 €	PEMF	12 €
ULIS-école / UPE2A	8 €	CPC	19 €
RASED (dont Psy)	5 €	milieu carcéral	7 €
REP	10 €	REP+	28 €

COTISATION

RÈGLEMENT

- Par chèque(s) (joint(s) à l'ordre du SNUipp-FSU10)
- Par prélèvement en fois (possible jusqu'à 10 fois pour une cotisation prise avant fin octobre, 9 fois avant novembre, ...)
- Je souhaite bénéficier pour l'an prochain du renouvellement automatique (prélèvement uniquement) de ma cotisation (J'ai bien noté que je recevrai à chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation)

Montant de la cotisation (base + indemnités)

+ Cotisation Solidaire (si vous le souhaitez)

Le SNUipp a mis en place une « Caisse de Solidarité » dont les fonds servent à financer diverses actions. 5€ de votre cotisation sont versés automatiquement. Vous pouvez ajouter un montant de soutien pris en compte dans le crédit d'impôt.

Montant total de votre cotisation (X quotité de travail avec un minimum de 100€, hors situations particulières)

Date et Signature : _____

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp 10 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp 10. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les modalités établies dans le formulaire que vous avez signé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 2 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous pouvez à tout moment résilier ce mandat de prélèvement SEPA CORE.

Débiteur

NOM et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Pays : FRANCE

Compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

Code international d'identification de votre banque - BIC :

Identifiant créancier SEPA :
 FSU-SNUipp 10 - 3B rue Voltaire 10 000 Troyes, France
 N° ICS : FR 15ZZZ431681

Le à Signature : _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles peuvent donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 20 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence Unique Mandat (réservé à la FSU-SNUipp 10) : _____

3B, rue VOLTAIRE 10000 TROYES - Tél : 03.25.73.70.07 - Port : 06.08.63.75.05 (SMS) - Courriel : sm10@snuipp.fr



(suite de l'edito)

Atelier 1 : conduite d'un atelier de créativité pour dynamiser les réunions.

Atelier 2 : les forces de caractère : favoriser les relations positives.

Atelier 3 : accompagner les directeurs dans le pilotage pédagogique.

Atelier 4 : le co-développement professionnel pour faire progresser ses pratiques.

Atelier 5 : gérer les relations avec la presse.

Atelier 6 : exploitation des évaluations nationales.

Atelier 7 : prévenir et gérer les conflits : communication constructive.

Atelier 8 : gestion du stress et relaxation pour le bien-être dans la classe (techniques de détente).

Atelier 9 : comment l'intelligence artificielle peut accompagner les directeurs dans leur quotidien.

Atelier 10 : la différenciation pédagogique, levier de l'autonomie

Atelier 11 : café des directeurs, un espace de parole : comment s'adapter en fonction des collectivités.

Atelier 12 : acquisition de la contenance.

NB : les ateliers sont limités à 20 personnes pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage !

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section du FSU-SNUipp Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

LES TEMPS D'INVITATION

Il ne vous aura pas échappé que nous sommes de plus en plus sollicités en dehors de nos heures obligatoires de service. Au temps de travail non reconnu s'ajoute les « temps d'invitation » pendant la pause méridienne, le mercredi voire le samedi matin.

Ce concept de « temps d'invitation » démontre surtout que les heures obligatoires de temps de service ne sont plus suffisantes pour mener à bien les différentes tâches demandées par l'administration; Pour preuve, la réunion d'information des directeurs de début d'année avec l'IEN est maintenant un temps d'invitation !

Cela est inacceptable et irrespectueux.

Certaines invitations peuvent paraître intéressantes et l'administration devrait alors laisser le choix aux enseignants d'y répondre sur leur temps de formation continue.

Enfin nous pourrions avoir une formation choisie et non subie... mais que faire des plans math et français, commandes ministérielles.

Qui contrôlerait que nous faisons bien nos heures, le déclaratif comme pour les heures d'APC suffirait-il ?

Notre administration bienveillante ne cesse de nous prouver sa confiance en nous demandant des comptes-rendus et autres paperasseries (exercice incendie, aménagement du temps scolaire des 3 ans...)

Vos représentants de la FSU-SNUIPP ont dénoncé auprès de la DASEN cette organisation pathogène du travail.

Ces temps d'invitation doivent être rejetés par tous les enseignants qui ont droit à la déconnexion, à leur temps de pause méridienne, à avoir du temps personnel.

Nathalie ROUQUET

DES SUPPRESSIONS DE POSTES INJUSTIFIÉES

Face à la baisse démographique invoquée par le Ministère, l'opportunité d'améliorer les conditions de travail dans les écoles n'a pas été saisie : aucune perspective d'amélioration du remplacement ou encore des conditions de l'inclusion. Les 3 155 suppressions de postes dans le premier degré se traduiront par des milliers de fermetures de classes. Celles-ci ne feront pas baisser la moyenne d'élèves par classe qui reste à 21,3 en France, toujours trop élevée en comparaison avec les moyennes de l'OCDE (20,1) et de l'UE25 (19,1).

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la suppression des postes s'accompagne d'une absence totale de mesures salariales pour 2025, contrairement à ce que communique la rue de Grenelle...

BUDGET 2025 : 4 000 POSTES D'ENSEIGNANTS EN MOINS À L'ÉDUCATION

